

dans ma propre province, à Terre-Neuve, où le taux officiel de chômage est de 21 p. 100 et où le taux réel se rapproche des 25 p. 100, ce qui signifie qu'un travailleur sur quatre est au chômage, le gouvernement a dû imposer certaines restrictions en matière de bien-être social et certaines personnes n'ont donc pu être prises en charge. J'en ai eu la preuve quand les personnes visées sont venues me rencontrer. J'aurais aimé que M<sup>me</sup> le ministre, qui a maintenant quitté la Chambre... c'est bien là le problème avec ce gouvernement, il n'écoute pas.

**M. Evans:** C'est un coup bas.

**M. McGrath:** Monsieur le Président, ce n'en est pas un. J'ai écouté M<sup>me</sup> le ministre. J'étais sur le point de répondre à certains des points qu'elle a soulevés et c'est alors qu'elle s'est levée et a quitté la Chambre. C'est cela qui est répréhensible, et non pas le fait que je l'ai souligné. J'aurais pensé qu'au cours de son intervention elle aurait parlé de la nécessité de s'attaquer à ce problème de chômage du point de vue social. La question a été prétendument abordée dans le budget du ministre des Finances (M. Lalonde). J'aurais cru que le ministre chargé du Bien-être social aurait consulté ses homologues provinciaux pour voir comment supporté le fardeau que représente une utilisation accrue du Régime d'assistance publique du Canada et le fardeau imposé d'une part aux provinces et aux municipalités administrant les services de bien-être social et d'autre part au secteur du bénévolat ainsi que pour déterminer quelle aide le gouvernement fédéral peut apporter. Mais non, M<sup>me</sup> le ministre s'est contentée de nous dire d'un ton suffisant qu'elle était très heureuse de pouvoir affirmer que l'on ne sabrerait pas dans les paiements au titre des services sociaux à cause de la récession. Elle a omis de dire cependant qu'à cause de la gravité de la récession, à cause de l'importance et de la persistance de la crise du chômage, des problèmes excessifs et imprévus se posent. Je veux parler, monsieur le Président, de ceux dont ont fait mention les évêques catholiques dans la déclaration sans précédent qu'ils ont faite au tout début de l'année. Ils affirmaient alors ceci:

En même temps, se sont imposées à nos regards de dures réalités sociales comme la mort de villes à industrie unique, l'épuisement des prestations d'assurance-chômage, les coupures dans les services de santé et les services sociaux, ainsi que les queues de plus en plus longues à l'œuvre de la soupe. Nous avons, en outre, été témoins de souffrances morales, de la perte de dignité humaine, de drames familiaux et même de suicides.

C'est là la dimension sociale du problème, dimension soulignée de façon dramatique par les évêques dans leur déclaration sur laquelle aurait dû revenir, selon nous, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au cours de son intervention de cet après-midi. Les évêques ont ajouté, et le ministre, c'est évident, ne l'apprécie pas, que le taux de chômage actuel n'a rien de normal ou de naturel. En effet, le chômage massif, qui prive les travailleurs de la dignité du travail, et l'insuffisance du revenu des familles, constituent des fléaux sociaux. Voilà, monsieur le Président, le genre de préoccupation que nous aurions aimé voir le ministre exprimer aujourd'hui au cours de son intervention à la Chambre. Elle a effectivement à cet égard une responsabilité envers les Canadiens.

Mais voyons ce que le ministre des Finances a à dire. Il a certes reconnu le problème au cours de son exposé budgétaire, et a prétendu s'y attaquer. Il a cependant tenté de tromper les Canadiens. J'ai qualifié le budget d'épouvantable canular s'exerçant au détriment des chômeurs, et c'est précisément ce qu'il est. Voici ce que le ministre des Finances a déclaré. Il a

### *Le budget—M. McGrath*

dit: «Mon premier souci dans ce budget est de venir en aide au million et demi et plus de Canadiens qui sont prêts à travailler, mais ne peuvent pas se trouver d'emploi.» J'ai l'intention d'examiner ce que le ministre se propose de faire à la lumière de cette affirmation.

• (1640)

Voici ce qu'il ajoutait plus loin dans son exposé budgétaire, comme en fait foi le hansard à la page 24668:

Cependant, les pertes d'emplois ont été considérables au cours de la récession et, à mesure que le marché du travail se raffermira, nombre de travailleurs qui s'en étaient retirés temporairement se remettront à chercher activement du travail. Cela contribuera à maintenir le taux de chômage à un niveau élevé.

On prévoit que le taux de chômage s'établira en moyenne à 12.4 p. 100 cette année et, selon le ministre, il ne devrait descendre qu'à 11.4 p. 100 en 1984. Cela veut dire qu'il faudra nous résigner à la perspective de voir plus d'un million et demi de nos concitoyens en chômage et incapables de trouver du travail. Bien entendu, si l'on est tant soit peu réaliste, c'est de deux millions de chômeurs cette année qu'il faut parler. Compte tenu de la croissance de la population active, selon ces prévisions, quelque deux millions de personnes se retrouveront sans emploi en 1984.

Sur quoi portent les préoccupations dont le ministre a fait état dans son exposé budgétaire? Au mois de mars de cette année, le chômage atteignait 12.6 p. 100, soit 1.658 million de Canadiens sans travail.

Chez les jeunes, ce taux a atteint 21.3 p. 100, c'est-à-dire que 621,000 jeunes étaient sans travail. Notons qu'il s'agit de jeunes âgés de 15 à 24 ans. Ils représentent le quart de la population active. Ce qui revient à dire que le taux du chômage chez les jeunes se situe à 40 p. 100.

Je pourrais parler aussi du chômage à long terme. Près d'un million de Canadiens, soit bien plus de 900,000 personnes, sont sans travail depuis au moins trois mois et demi. Depuis août 1981, nous avons été témoins au Canada de la perte de 523,000 emplois. Mais voyons un peu quelle était la situation les années précédentes. De 1973 à 1980, l'on créait par an en moyenne au Canada 271,000 nouveaux emplois. Or 523,000 emplois ont été supprimés depuis 1981. En 1982, nous avons enregistré une perte de 359,000 emplois. Mais prenons le taux du chômage. Aucun espoir ne nous est donné en dépit du fait que le budget soit censé ranimer la confiance des chômeurs. Ce budget devait en effet nous offrir la solution à ce problème.

Avant le dépôt du budget, on nous exhortait à la patience. On nous a promis que le ministre des Finances s'attaquerait à ce fléau dans son budget. Mais qu'a-t-il fait plutôt? Voyons ses propres prévisions. Examinons ce qu'il faut en espérer après quoi nous verrons les sommes qui ont été consacrées à la création d'emplois et à la stimulation du secteur privé. A la fin de 1982, 1.317 million de Canadiens étaient en chômage. Ce chiffre était le plus élevé depuis 1933, la pire année de la grande crise. A quoi devons-nous nous attendre de 1982 à 1985? En 1985, 1.347 million de Canadiens seront en chômage. Autrement dit, il y aura davantage de chômeurs à la fin de 1985, alors que la relance sera déjà bien entamée, qu'à la fin de 1982, lorsque le chômage a atteint un niveau sans précédent depuis la grande dépression.